

PARU DANS LE MIDI LIBRE DU 2 DÉCEMBRE 2020

Les députés gardois restent vigilants sur la future législation

TRAVAIL PARLEMENTAIRE

Une proposition de loi pour Olivier Gaillard, une interpellation pour Annie Chapelier. Les deux députés cévenols tentent d'accélérer ou d'infléchir le nouveau code minier.

Le 15 septembre, Olivier Gaillard, député de la 5^e circonscription, déposait (notamment en compagnie de la députée nîmoise Françoise Dumas) une proposition de loi « relative à l'après-mine et à la réparation des dommages et préjudices qui en résultent ».

Une façon d'introduire dans le code minier « une responsabilité des entreprises : je demande de prendre en considération le passif, explique le candidat à la mairie de Sauve. Il y a une nécessité d'introduire la réhabilitation de sites, la prise en considération des riverains et la dépollution favorable aux gens du secteur. Souvent, les gens ont racheté en méconnaissance », insiste Olivier Gaillard. Or, « selon les premiers éléments qu'on

a en retour, je suis quelque peu inquiet sur le projet du gouvernement, notamment en matière de dégradation environnementale et d'impact sur les personnes. Seuls les dommages immobiliers seraient pris en compte. »

Annie Chapelier, de son côté, a interpellé le gouvernement le 24 novembre sur cette même réforme du code minier. « La ministre m'a répondu sur le contenu mais ma question portait sur le calendrier. Le droit minier est tellement ancien qu'il ne prévoit pas de droit à l'environnement. » La priorité réside donc dans le fait que « l'exploitation minière ne laisse pas de dégâts irréversibles. Alors que dans le cas de Rochebelle, du ruisseau couvert effondré de



La problématique des ruisseaux couverts sera-t-elle enfin prise en compte dans le code minier ? Les députés en doutent. ARCHIVE A. BETHUNE

Robiac ou à la mine de Saint-Félix, sont responsables de la contamination ceux qui sont propriétaires, qui ont acheté en totale méconnaissance de l'histoire des lieux. La responsabilité de l'ancien exploitant devrait être introduite dans le code minier, pour 30 ou 40 ans supplémentaires. »

Olivier Gaillard, qui souhaitait aussi « la prise en compte de la

problématique de l'anxiété », sait que sa proposition de loi sera reprise par d'autres « de tous bords », une fois l'assemblée quittée. Si son texte passait à l'as à la faveur de la réforme du code minier au printemps prochain, la rispoite est prête : « Si la proposition n'est pas étudiée, elle sera transformée en amendements au code minier. »

François Desmeures

tation pour le gouvernement a légiférer par ordonnance.

S'il inscrit dans le marbre la possibilité de refuser un titre minier pour raisons environnementales ; si le Conseil national de la transition a salué, le 23 novembre, le projet de réforme en sou-

texte n'ouvre donc pas la possibilité aux personnes subissant des dommages de faire entendre leur voix ni aux défenseurs de l'environnement de faire reconnaître les conséquences néfastes de l'exploitation. »

F. D.

Ruisseaux couverts, ça avance

En février 2019, sept communes créaient un syndicat à vocation unique pour gérer la problématique des ruisseaux couverts. Maire de Robiac, Henri Chalvidan est président.



M. Chalvidan avait fait visiter les ruisseaux au sous-préfet, en 2018.

Que devient le Sivu des ruisseaux couverts ?

Il se développe, évolue, fédère et travaille. On va passer en syndicat mixte puisque la communauté de communes (De Cèze Cévennes, NDLR) nous a rejoints. Nous sommes désormais une dizaine de communes. Je dois bientôt rencontrer Christophe Rivenq (président de l'agglomération d'Alès) pour voir comment envisager une collaboration.

Comment avance votre évaluation des besoins ?

On a embauché un chargé de mission pour élaborer la première étape d'un Papi (programme d'action de prévention

des inondations), comme demandé par l'État. Avec le cabinet Richer de Nîmes, nous avons pu scanner les ruisseaux et obtenir une indication très précise des tunnels, de leur état et de ce qui est dessus.

Que vous inspire le projet de code minier ?

Il était bien parti, puisqu'on devait être assimilés à des cavités. C'était intéressant pour envisager des financements. Selon les derniers échos, c'est en attente...

Propos recueillis par F. D.